

RAPPORT MUNICIPAL N° 20/2016 AU CONSEIL COMMUNAL

**Réponse au postulat de Mme Josette Gaille et
consorts du 24 novembre 2015, intitulé « Pensons
à l'environnement »**

Délégué municipal : M. Maurice Gay

1^{re} séance de la commission

Date	Mercredi 16 novembre 2016 à 19h00
Lieu	Ferme du Manoir, Salle de conférences N°1

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

I. Introduction

La Municipalité souhaite répondre par le présent rapport au postulat de Mme la Conseillère communale Josette Gaille et consorts du 24 novembre 2015, intitulé « Pensons à l'environnement ».

Par son postulat, Mme Gaille demande à la Municipalité de réfléchir aux outils de travail informatiques des Conseillers communaux. Elle entend ainsi favoriser la consultation des documents du Conseil communal sous forme électronique, afin de diminuer la quantité de papier utilisé chaque année pour imprimer les documents remis aux Conseillers communaux.

Ce rapport répond également à la question posée dans le rapport N° 235 (refonte du site officiel de la Ville de Nyon), sur la mise en place d'un système d'échange de fichiers.

2. Proposition de solution

Le Municipal en charge du Service informatique et population ainsi que la Cheffe de service ont rencontré à deux reprises un groupe de travail composé de représentants des partis, pour discuter des solutions informatiques qui pourraient être mises en œuvre. Suite à ces séances, nous proposons la mise en place des outils décrits ci-dessous.

Stockage de documents

Aujourd'hui, pour accéder et télécharger les documents utilisés avant les séances du Conseil communal, les conseillers utilisent Dropbox. Dans le cas où des données personnelles sont gérées, cette solution n'est pas conforme aux exigences de la loi sur la protection des données, raison pour laquelle nous proposons d'utiliser un service équivalent hébergé en Suisse.

Storebox

Après examen de plusieurs solutions, nous proposons de mettre en place un stockage de documents sur la plateforme Storebox de Swisscom. Celle-ci propose :

- aux gestionnaires de documents (Présidents des commissions permanentes, Secrétaire du Conseil) : une application sur Windows / PC, iOS / Mac - iPad - iPhone ou Android, qui permet de mettre à disposition des documents et de définir les personnes qui peuvent y accéder ;
- aux autres utilisateurs : un accès aux documents en lecture ou en écriture par une interface web.

Une gestion fine des accès aux documents est possible. L'hébergement est certifié pour son management environnemental (ISO 14001) ainsi que pour sa gestion de la sécurité informatique (ISO/IEC 27001).

A noter que le volume des documents est limité. Par conséquent, nous proposons les règles de fonctionnement suivantes :

- la plateforme est prévue pour des documents stockés de manière temporaire, jusqu'aux séances du Conseil. Les documents sont mis à disposition sur le site internet nyon.ch dès qu'ils sont rendus publics ;
- la plateforme est destinée uniquement à des documents liés aux activités des Conseillers communaux : documents de séance, procès-verbaux, etc.

Pour faciliter l'accès aux documents, il est proposé que les gestionnaires de documents regroupent dans les envois les rapports avec les préavis, postulats, motions, pétitions ou autres rapports municipaux correspondants.

Cette solution de stockage remplacera ainsi avantageusement le fichier zip envoyé actuellement avant les séances du Conseil.

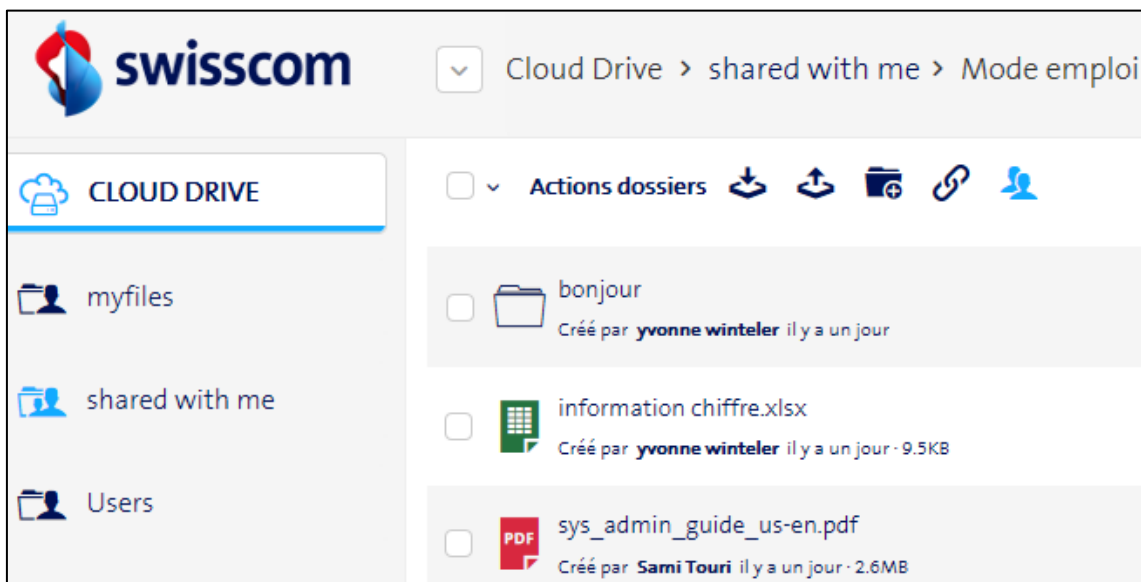


Fig. 1 : capture d'écran Storebox

Extranet

L'extranet utilisé actuellement par la Commission de Gestion (<https://extranet.nyon.ch>) peut également être utilisé pour les commissions permanentes qui le souhaitent. Il est surtout utile s'il faut gérer des informations de type texte en plus d'un dépôt de documents, ou garder les documents sur une longue durée.



Fig. 2 : capture d'écran extranet

Infrastructure informatique

La plupart des Conseillers sont déjà équipés d'un appareil correspondant à leur préférence personnelle (Mac, Windows, etc.). C'est la raison pour laquelle la Municipalité propose de ne pas allouer un montant forfaitaire pour l'achat de matériel. De même, dans un souci d'économie et de protection de l'environnement, nous proposons de ne pas allouer une indemnité pour l'impression des documents, afin de favoriser l'utilisation de documents en ligne.

Il est de la responsabilité de chaque Conseiller de maintenir en état de fonctionnement son appareil. Si le help desk informatique devait fournir du support sur les appareils des Conseillers, il faudrait renforcer les effectifs, ce qui n'est pas souhaité.

Avant la séance du Conseil, les conseillers chargent les documents sur leur PC portable ou tablette, de manière à pouvoir y accéder en tout temps. Le réseau Wifi de la salle du Conseil n'est pas dimensionné pour gérer 100 connexions simultanées.

Maintenance

Les accès à ces deux solutions de stockage de fichiers seront gérés par le help desk informatique, qui se chargera de la création des comptes utilisateurs et du support en cas de problème technique avec la solution de stockage.

De leur côté, les Conseillers doivent équiper leur appareil d'un logiciel antivirus à jour.

Formation

Une formation de deux heures sur la solution de stockage des documents mise en place sera proposée aux Conseillers qui le souhaitent.

Objectif de la formation

La formation vise avant tout à informer les Conseillers communaux sur les outils qui leurs sont mis à disposition et à faciliter leur prise en main. Ainsi, à l'issue de la formation, les participants seront à même de :

- charger et ouvrir un document depuis Storebox ou l'extranet ;
- éditer le document et charger une nouvelle version sur la plateforme ;
- organiser les documents en gérant l'arborescence des fichiers et en choisissant des éditeurs appropriés ;
- mettre un nouveau document à disposition de leurs collègues (gestionnaires uniquement) ;
- respecter les règles de sécurité de base, notamment par rapport aux courriels de type « spam ».

Deux niveaux de cours seront proposés pour :

- les Conseillers qui accèdent à la plateforme web et utilisent les fonctionnalités de base ;
- les gestionnaires de documents, qui pourront utiliser la plateforme web ou l'outil installé sur leur poste de travail, et mettront les documents à disposition de leurs collègues.

Fréquence, horaires et lieu

Cette formation sera proposée aux Conseillers communaux au début de chaque législature : plusieurs sessions de formation seront organisées et les participants regroupés par système d'exploitation (iPhone/iPad/Mac, Android et PC Windows). Les personnes viendront avec leur matériel. Les cours auront lieu en fin de journée ou en début de soirée, dans une salle de l'administration communale, située à la place du Château.

Pour les Conseillers qui débiteront en cours de législature, quelques sessions complémentaires seront organisées si nécessaire.

3. Incidences financières

Le budget nécessaire pour la solution proposée est le suivant :

- Stockage de documents avec 10 utilisateurs « gestionnaires » et 100 Gigabytes de données : 810 francs / année ;
- Extranet : pas de coût supplémentaire ;
- Formations : environ 2000 francs au début de chaque législature, selon le nombre de sessions à organiser. Si des sessions complémentaires doivent être organisées, cela augmentera le coût, en fonction du nombre de cours donnés.

Ces coûts pourront être pris en charge par le Service informatique et population et le Service des ressources et relations humaines sans augmentation de budget.

4. Conclusion

La solution proposée répond ainsi au postulat de Mme Gaille « Pensons à l'environnement ». Cette solution fournira aux Conseillers qui souhaitent travailler sans papier les outils nécessaires pour le faire, tant au niveau du stockage de documents que de la formation, et sensibilisera les Conseillers sur l'utilisation adéquate du système. Comme actuellement, les imprimés sur papier continueront d'être proposés aux Conseillers qui ne souhaitent pas utiliser l'informatique.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Nyon

vu le rapport municipal N° 20/2016 relatif à la réponse au postulat « Pensons à l'environnement » rédigé par Mme la Conseillère communale Josette Gaille et consorts le 24 novembre 2015,

ouï le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

1. de prendre acte du rapport municipal N° 20/2016 valant réponse au postulat « Pensons à l'environnement » rédigé par Mme la Conseillère communale Josette Gaille et consorts le 24 novembre 2015 ;
2. de charger la Municipalité de mettre en place les solutions d'accès aux fichiers et les formations décrites dans ce rapport.

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 10 octobre 2016 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :

Daniel Rossellat



Le Secrétaire :

P.-François Umiglia

Annexe

Postulat de Mme Gaille « Pensons à l'environnement »

POSTULAT intitulé « Pensons à l'environnement »

Alors que nous approchons de la fin de la législature, qu'une partie de ce collège va être renouvelé, pensons également à renouveler nos habitudes.

A l'instar de tous les messages électroniques reçus de l'administration qui ont le petit logo vert au bas avec la mention « Merci de penser à l'environnement avant d'imprimer cette page », faisons de même avec les documents du Conseil.

Depuis le début de l'année 3.6 kg de papier ont été envoyés aux conseillers. S'il est difficile de chiffrer le coût exact car beaucoup de paramètres entrent en ligne de compte (couleur et format du papier, recto-verso, photocopies couleur ou noir-blanc), il faut également compter une moyenne de 40 heures de travail pour les photocopies et 4 heures de mise sous pli. Ceci sans oublier les frais de port qui se montent à environ CHF 4'000.- par année.

Alors que beaucoup d'entre nous possèdent une tablette ou autre ordinateur portable, seuls 18 personnes à ce jour reçoivent ces documents de manière électronique. Dix-huit autres personnes les reçoivent à double, soit électroniquement et en version papier.

Par ce postulat, nous souhaitons que pour la nouvelle législature cette tendance soit inversée afin d'éviter ce gaspillage de papier et partant d'argent. Nous proposons que, par défaut, les Conseillers reçoivent les documents électroniquement. La nouvelle version du site Internet devrait également avoir un extranet réservé aux Conseillers afin de pouvoir travailler de manière sécurisée.

Pour mener à bien ce projet, nous demandons que la Municipalité étudie l'opportunité d'allouer un montant forfaitaire pour l'achat d'une tablette (ou autre) et qu'ensuite chaque conseiller ayant reçu cette allocation reçoive uniquement les documents électroniquement. Un cours sur l'utilisation de ce nouveau mode de travail pourra également être mis sur pied afin que chacun soit à l'aise avec cet outil.

En cas de départ prématuré d'un conseiller, ce dernier s'engagerait à rembourser une partie du montant forfaitaire perçu selon une échelle de remboursement pro rata temporis. Au vu de la quantité de papier et frais de port dépensés actuellement, cette allocation sera rapidement rentabilisée.

Nous demandons que ce postulat soit envoyé directement à la Municipalité pour étude et rapport, afin que le système puisse être mis sur pied pour le début de la prochaine législature.

Nyon, le 24 novembre 2015

Josette Gaille
Véronique Bürki-Henriod
Christine Trolliet
Vincent Hacker
Blaise Rochat
Jean-François Füglistner
Yvan Cornu